



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignant; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEATHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE

LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 22 novembre. — Le *Globe and Traveller* parle avec beaucoup d'éloges des mesures libérales prises par le gouvernement des Pays-Bas dans ses possessions aux Grandes-Indes, et qu'il regarde comme fort importantes pour le monde commerciale. Ce sont les entrepôts à Anjer, Batavia, etc., que ce journal a en vue. Il ajoute que d'autres réglemens sont calculés pour faciliter le commerce général.

FRANCE.

Paris, le 23 novembre. — Une pétition signée par un grand nombre de négocians, en tête desquels on voit figurer MM. les barons Ternaux et Méchin, vient d'être présentée au roi, afin de demander, 1° la conclusion de traités commerciaux là où la nécessité et l'avantage en sont indiqués; 2° l'envoi d'agens commerciaux accrédités là où ils deviennent indispensables. Voici quelques passages de cette pétition :

La France, sire, sollicite de nouveau un libre accès dans ces mers où sa marine n'a pas paru sans gloire à d'autres époques; elle invoque votre royale protection dans ces contrées dont les habitans sont plus particulièrement rattachés aux Français par le lien de la religion, des mœurs et des besoins mutuels.

Elle observe qu'au moment où la rivalité des nations prend le noble caractère d'une concurrence d'industrie, venir après c'est venir trop tard, surtout quand les premiers arrivés ont déjà complété le développement de leur existence sociale.

En vain, sire, à nos expositions publiques aurait-on admiré cette variété et ce perfectionnement progressif qui ont révélé aux étrangers et aux Français eux-mêmes le secret de notre véritable puissance. L'encouragement est moins dans les médailles que dans la liberté du commerce.

Des calculs positifs nous ont appris ce que les Etats-Unis et l'Angleterre avaient gagné à agir tandis que nous délibérons. Les résultats, sire, on ont été portés au pied du trône de V. M. Les sentimens du commerce français sont trop purs pour qu'on puisse suspecter la loyauté de ses motifs, il connaît trop bien ses devoirs envers son pays comme envers son roi pour ne céder qu'à l'appât d'un immense intérêt, et compromettre ainsi les principes qu'il doit respecter par cela seul qu'ils sont ceux de son gouvernement; et c'est parce que ces principes lui semblent tout-à-fait hors de la question actuelle, et parce qu'il lui paraît démontré qu'ici l'intérêt le plus légitime domine toute cette question, sans porter aucune atteinte à l'honneur de la France, qu'il croit de son devoir d'insister auprès de l'infinie bonté de V. M.

Sire, vous réglez sur une nation dont les prospérités agricoles et industrielles sont destinées à être sans bornes. Un prince célèbre disait que s'il eût été roi de notre France, il n'aurait pas voulu qu'un seul coup de canon fût tiré sans sa permission. Il ne s'agit aujourd'hui ni de guerre ni de débats sanglans, il s'agit de commerce, sire, un vaisseau étranger peut-il aller là où ne puisse aussi pénétrer un vaisseau français? Les conquêtes du commerce appartiennent à tous...

Cette pétition a été adressée, le 15 de mois, par l'administration du *Pilote* à M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du roi, pour remettre à S. M.; et M. le duc a répondu le 20, que le roi, après en avoir pris connaissance, l'avait chargé d'en faire le renvoi au ministre des affaires étrangères.

Malgré le démenti donné par l'*Etoile*, il est certain que M. le marquis de Livron, général au service du pacha d'Egypte, a eu une longue conférence avec M. de Villèle. Ce ministre, qui présente des procès de tendance irréligieuse, est atteint et convaincu d'une tendance réelle en faveur des Turcs contre les chrétiens d'Orient.

Le brave Canaris vient d'envoyer à M. Laisné de Villevesque un tabatière, comme gage de reconnaissance et d'estime. Cette tabatière n'a d'autre ornement que cette simple inscription: *Canaris au philhellène Laisné de Villevesque.*

Des pêcheurs de Boulogne ont pris, dit-on, dernièrement un requin pesant 800 livres; si le fait est vrai, il est assez extraordinaire dans nos parages.

Le *Journal des Débats* publie sur le procès intenté à deux journaux de l'opposition des réflexions pleines de force et de raison dans lesquelles ramenant la question à son véritable état, il établit que ce procès n'est qu'une suite du plan adopté pour éteindre la publicité, et arriver par la destruction de la liberté de la presse, à celle de nos institutions. Il termine par les considérations suivantes cet article que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier :

Ce n'est pas quelques articles de journaux bien ou mal interprétés qui détruiront la religion, fondement sacré de l'ordre social; mais si nos libertés venaient à périr, la religion, injustement accusée peut-être d'un mal dont elle serait innocente, se trouverait dans un bien plus grand péril. Le clergé se défend assez par ses vertus et ses souffrances, il n'a pas besoin de l'intervention des lois; ses martyrs, à peine revenus de l'exil, à peine sortis

des prisons, à peine descendus de l'échafaud, plaident éloquemment pour lui. Mais plus nous respectons ce clergé vénérable, plus nous désirons que l'on distingue sa cause de celle de quelques intriguans ambitieux qui s'enveloppent du manteau de la religion. Cette religion charitable, amie de l'ordre et des lois, ennemie de toutes les bassesses de l'âme, cette religion ne demandera jamais le sacrifice de nos libertés; et nous ne pensons pas qu'il soit utile pour le roi et la nation d'immoler ces libertés à l'hypocrisie.

Cours de la bourse du 23 novembre. Rentes. 5 p. 070, jouissance du 22 mars 1825, 97 fr. 70 c. — 4 1/2 p. 070, jouiss. 00 fr. 00 c. — 3 p. 070; jouiss. du 22 juin, 67 fr. 70. — Act. de la banque, 2125 00. — Emprunt royal d'Espagne 1823, 49 3/4. — La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 97 fr. 70 c. Trois pour cent. A 3 heures 67 fr. 20 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Constantinople le 25 octobre. — Dans ses courses en Morée, Ibrahim-pacha met tout à feu et à sang; mais la suite naturelle de cette dévastation est que les Moréotes conquis volent aux armes, et se sauvent dans les montagnes, ce qui fait éprouver une grande disette aux troupes égyptiennes, qui au reste n'y ont plus de butin à faire.

— Une lettre de Corfou, reçue à Portsmouth par la voie d'Otrante, et datée du 25 octobre, porte ce qui suit :

On attend ici d'un jour à l'autre lord Cochrane, qui doit intercepter les approvisionnemens et renforts turcs attendus à Tripolizza, et sauver ainsi ce qui reste à la juste cause des Grecs. Je suis fâché de dire que Ibrahim pacha a parcouru presque toute la Morée, et détruit les villages et les bestiaux. Missolonghi tient encore vaillamment, mais n'est pas en sûreté. Les Grecs ont offert de se mettre sous notre protection, sur le même pied que les îles Ioniennes.

Le capitaine Hamilton, sur le *Cambrian*, est allé à Modon pour faire un échange entre le fils du bey de Maina, qui a été pris par Ibrahim pacha à Navarin, et le pacha de Napoli qui a été pris par les Grecs. La *Sybilie*, capitaine Pechell, croise sur les côtes de la Morée, à la recherche des pirates; le *Naiad*, commandé par l'honorable capitaine Spencer, est dans l'Archipel; le *Rose* est employé depuis deux mois à relever les côtes de la Morée, et principalement la baie de Kolokythia; la *Médina* est devant Cerigo; le *Zebra*, à Zante; le *Chanticleer*, à la station ionienne, et le *Weazle*, à Malte.

PAYS-BAS.

LIEGE, LE 26 NOVEMBRE.

On mande de La Haye, le 23 novembre.

Il y aura demain séance à la seconde chambre des états-généraux; on croit qu'il lui sera envoyé un projet de loi sur les *expropriations forcées*.

— Le tribunal de police correctionnelle de Bruxelles a acquitté hier une femme, prévenue d'avoir blanchi quelques *cents* et de les avoir débités pour des pièces de 25 *cents*. Un individu, convaincu d'en avoir sciemment distribué un plus grand nombre, à Jette, après les avoir blanchis, a été condamné à trois années d'emprisonnement.

A quoi donc a pensé M. de Marchangy? A-t-il voulu se fermer tout chemin aux honneurs? A-t-il renoncé aux faveurs ministérielles? Ne veut-il plus que son nom sorte de l'urne électorale? Dans quelle bontade de franchise ou de mauvaise humeur a-t-il tracé ce portrait des courtisans, que l'on trouve dans la 2^e livraison de son *Tristan le Voyageur* :

« On appelle ainsi ceux, dit-il, dont l'unique métier est d'épier des bassesses lucratives, de se mettre aux gages du pouvoir et d'accréditer par leur exemple tous les genres de scandale et d'immoralité, pourvu qu'ils rapportent quelque chose; qui vivant de mensonges, flattent les vices comme s'ils étaient des vertus, et dénigrent les vertus comme si elles étaient des vices. Etrangers aux affections de famille, ils n'ont pour domicile que l'antichambre, pour dignité que l'orgueil, pour religion que l'hypocrisie. On les voit préférer les personnes aux choses, parce que les personnes paient, et que les choses ne paient pas; et d'après ce calcul, ils font passer le roi avant le royaume, et le ministre avant l'intérêt public. »

Hâtons-nous de dire, pour la justification de M. de Marchangy, que c'est dans la bouche d'un des fous de Charles V, qu'il met ces dures vérités.

Tilleur, le 22 novembre 1825.

Permettez-moi, Monsieur le rédacteur, de vous faire connaître un trait de dévouement, dont la commune de Tilleur a été témoin le 22 de ce mois.

Les nommés Henri Demeuse et Jean Demet, ouvriers mineurs, s'étaient chargés de donner plus de profondeur à un puits de 15 aunes, appartenant au sieur D. Bailly de cette commune. Henri Demeuse descendit le premier dans le puits; mais bientôt il cria à son compagnon de l'en retirer, qu'il s'y sent asphyxié et qu'il n'y peut rester plus long tems. Demet se met en devoir de le secourir; il s'attache à la corde et se précipite au fond du puits. Le même sort l'y attendait. Alors Jean Degoulin, Gérard Dawaunce et Michel Thonus, ouvriers mineurs, descendent les uns après les autres pour tâcher de retirer du puits fatal les deux malheureux; mais leur courage est inutile: ils sont obligés de se faire remonter avant d'avoir atteint le fond. C'est dans ce moment critique qu'un journalier de la commune de Tilleur, nommé G. Sion, se résout à braver le danger le plus imminent, et à pénétrer dans le puits. Son généreux dévouement est couronné de succès. Au bout de quelques minutes, on le voit reparaître tenant dans ses bras Demet qui respire encore. Mais ses forces sont épuisées, et il est dans l'impossibilité de secourir Demeuse. Aucun des ouvriers mineurs (ils étaient 12 ou 15) n'ose plus s'exposer. Enfin un forgeron, Nicolas Bertrand, âgé de 18 ans, se dévoue, et reparaît avec Demeuse, qui ne donnait plus aucun signe de vie. Tous les secours qu'on lui a prodigués n'ont pu le rappeler à la vie. Demet est hors de danger. Espérant, M. le rédacteur, que vous accorderez une place à ma lettre dans votre estimable journal, j'ai l'honneur, etc.

Un de vos abonnés.

Voyage historique et littéraire en Angleterre et en Ecosse par Amédée PICHOT. (Trois volumes in-8° ont paru avec un atlas, des portraits, vues, fac simile, etc.

Si l'on excepte Walter Scott, Byron et peut-être Thomas Moore, nous savons en général bien peu de chose de la littérature actuelle des îles britanniques; et Crabbe, et Wordsworth, et Coleridge, et Burns même sont des noms que, malgré leur célébrité nationale, beaucoup de mes lecteurs pourraient bien lire ici pour la première fois. Nous n'en étions guères plus loin à l'égard de l'Allemagne quand le livre de Mde. de Stael parut. M. Pichot, quoiqu'il s'en défende, a voulu faire pour l'Angleterre actuelle ce que fit Mde. de Stael pour l'Allemagne de son tems. L'époque lui est plus favorable, et c'est ce qui fera le succès de l'ouvrage; mais le mérite de l'écrivain est inférieur; l'on n'y trouve point, à beaucoup près, cette profusion d'idées grandes et hardies qui font passer si vite et de si bon cœur sur les défauts de Mde. de Stael. Toutefois la matière est variée et intéressante, le style de l'auteur est celui qui convient à la forme épistolaire qu'il a adoptée, ses jugemens sont sages; et, chose à la vérité devenue moins difficile de nos jours que du tems de Mde. de Stael, M. Pichot fait presque toujours comme elle abdication de ses préjugés nationaux. Les parties les plus soignées et les plus détaillées de l'ouvrage sont celles qui regardent le théâtre, l'éloquence du barreau, celle de la chaire et surtout la poésie. Elles sont trop étendues pour que nous puissions les analyser ici; nous sommes forcés de nous borner à quelques extraits pris çà et là dans l'ouvrage, et nous commencerons par une profession de foi politique que l'on trouve dans la préface de l'auteur et qui est tout-à-fait remarquable dans la bouche d'un royaliste.

« Né moi-même dans l'opinion monarchique, mes amis royalistes seraient seuls en droit de se plaindre des trop nombreuses concessions que je fais à l'opinion libérale; mais quel royaliste n'est pas libéral aujourd'hui? Quelques-uns encore voudraient se le dissimuler à eux-mêmes, en déguisant sous des mots nouveaux leurs réclamations plus ou moins hostiles au pouvoir. Personne n'échappe à l'influence de son siècle. La révolution nous a fait goûter de l'arbre de la science du bien et du mal, tous les esprits sont devenus plus ou moins raisonnés. Ce n'est que par l'opposition, souvent même par l'appel au bon sens du peuple, et presque toujours par une alliance plus ou moins franche avec les idées nouvelles, que les croyances monarchiques ont reconquis depuis 1815 de la vie et de la popularité.... On trouvera que je défends le catholicisme contre l'anglicanisme, mais sans en aimer davantage les jésuites, si toutefois il existe des jésuites en France. Je m'enthousiasme pour les vieilles traditions, les prouesses des âges chevaleresques, les ruines des tours féodales; mais c'est parce que je ne les vois qu'à travers le prisme de la poésie, et je n'en demeure pas moins attaché aux résultats de la révolution, que je regarde comme nos *indemnités* à nous autres Français, qui n'avons point émigré. J'aime enfin la liberté sans en adopter toutes les doctrines; je l'aime comme j'aime Shakspeare, dans tout ce qu'elle a de grand et de beau »

Que cette dernière phrase nous serve de transition pour conduire nos lecteurs à une représentation de la tragédie de Richard III au théâtre de Drury-Lane, à Londres.

« Nous avions lu ce matin l'affiche dans un petit cadre de bois suspendu à un gigot de mouton chez un boucher, et je m'étais muni d'une espèce de bulletin, que vendait pour deux pence un de ces hommes-enseignes qu'on trouve immobiles et muets dans la longue rue du Strand, armés d'une perche avec une planche carrée au bout, sur laquelle est leur annonce de marchands de feuilletons dramatiques....

« Nous ne donnons qu'un coup-d'œil à l'entrée qui conduit à travers des colonnes doriques à un vestibule en rotonde. Nous pénétrons par une ruelle dans un autre vestibule latéral, par lequel on descend au parterre. Nous sommes des premiers arrivés; mais c'est pour grossir la foule déjà nombreuse. Le nom de Kean sur l'affiche est ici un talisman comme celui de Talma dans la rue de Richelieu....

« Henry, qui a la tactique de ces genres d'assaut, nous place lui-même après avoir examiné la physionomie de nos voisins. Il allait nous expliquer les motifs de sa défiance, quand une voix s'écrie: « Mesdames et messieurs, prenez garde à vos poches. » — « Certes, dis-je, cet avis est charitable, mais est-il bien poli? Chacun doit se croire d'abord à côté d'un fripon, et craindre en même tems que ses gestes involontaires ne soient très mal interprétés. » — « L'agent de police, me répondit Henry, est en conscience obligé de vous avertir; car il connaît à peu près tous les escrocs, et il les voit quand il vous erie.... » — « S'il les voit, ne ferait-il pas mieux de les saisir. » — « Voilà bien les Français! Un escroc a le droit de venir au spectacle comme vous et moi, mais si vous trouvez sa main dans votre poche, vous avez le droit de le faire arrêter. »....

« Un premier billet de métal qui vous coûte 3 shellings 6 pence nous sert de passeport jusqu'au parterre sans être obligé de le changer contre des contre-marques. Nous nous plaçons auprès de l'orchestre destiné exclusivement aux musiciens; et nous y sommes assis à côté de femmes de tout âge et de la classe bourgeoise, comme l'indique le costume simple mais décent de celles qui sont parvenues saines et sauvées à travers les difficultés de l'entrée....

« Dans les trois rangs de loges immédiatement au dessus du parterre, me dit Henry, vous voyez une société assez mêlée, même aux premières; car elles sont souvent remplies par des billets donnés, et sauf quelques loges ré-

servées sur le côté, les dames *équivoques* peuvent y prendre place, pourvu qu'elles n'aient pas de *bonnet*.... Aux premières loges, il est de bon ton de se montrer et de chuchoter; mais vous vous apercevez déjà, aux hurlemens et aux sifflemens de la bête à plusieurs têtes, que John Bull est dans les galeries. C'est de là-haut que vous viendront pendant le cours du spectacle, d'impatientes interruptions qui vous feront regretter la décence des théâtres de Paris.... »

« Après l'ouverture, le rideau se leva enfin pour nous laisser voir Richard III, qui fut salué d'une triple salve d'applaudissemens.

« Je ne sais trop quel effet produirait sur notre scène un roi boiteux et bossu, discourant sur sa propre difformité. Tel est ce duc de Gloucester, ce Richard III représenté par Shakspeare et par Kean, fidèles l'un et l'autre à la vérité historique (1).

« Il y a dans ce personnage le roi politique, le roi guerrier, le héros, l'hypocrite, le bouffon, le criminel endurci, le criminel repentant, et Kean s'est approprié ce rôle en homme de génie. Son talent est inégal, sublime et quelquefois extravagant. Il est près de la *trivialité*, alors même qu'il frappe l'imagination par sa noblesse, et tels sont les traits caractéristiques des compositions les plus grandes de Shakspeare. Mais ici les inégalités de Kean semblent les effets de l'art. Il a deviné toutes les intentions de Shakspeare; il rend ses pensées les plus familières et ses pensées les plus poétiques avec le même bonheur....

« Richard médite la mort des deux jeunes princes qui sont entre le trépas et lui. Le prince de Galles, dans un dialogue un peu long peut-être, décele une intelligence précoce. J'ai frémi de l'accent ironique avec lequel Kean prononce à part, cet adage populaire:

wise too young, they say, do ne'er live long.

« Les enfans qui ont tant d'esprit, dit-on, ne vivent jamais long-temps. »

« Il y a un arrêt de mort dans son regard oblique. Buckingham jusqu'alors docile instrument de la tyrannie, a hérité devant la proposition d'un dernier crime que son maître exigeait de lui. Il ira grossir le nombre des victimes. Quand il vient réclamer le prix de ses services, Richard affecte de ne pas l'entendre et repousse enfin son importunité par une réponse équivoque, mais qu'explique assez le ton sinistre avec lequel il ajoute: *Je ne suis pas en train de donner.*

« Cependant la tyrannie a fait naître la révolte. Richard ne se dissimule aucune des difficultés qu'il s'est créées. Il y a de l'héroïsme dans les derniers efforts de son courage. Il n'espère plus rien de la dissimulation, et il se montre dans l'effrayante vérité de son caractère. Kean exprime souvent par un seul mot le soupçon, la haine, le mépris, la rage qui l'agitent tour-à-tour ou en même tems. Et quand il s'écrie, *je sens mille cœurs qui se soulèvent dans mon sein*, ce roi contrefait vous apparaît doué de la force d'une armée entière.

« La bataille exécutée sur le théâtre est le chant d'un poème épique mis en action. Entouré de la pompe terrible de ces combats, Richard a retrouvé toute son énergie: « Un cheval, un cheval, mon royaume pour un cheval.... Je croirais qu'il y a six Richmond dans l'armée ennemie. J'en ai déjà immolé cinq! » etc.

« Kean est, pour ainsi dire, seul dans la tragédie à Drury-Lane. Les actrices surtout y sont presque aussi nulles que celles de la rue Richelieu et n'ont rappelé la déclamation larmoyante de la *spirituelle* Bourgoin. Aucune d'elles ne pousse d'horribles cris, comme Mlle. Duchesnois, dans les malheureux efforts de ses poumons; mais aucune ne sait exhaler comme elle de ces accens pathétiques qui, dans quelques scènes nous réconcilient avec son talent. Leur débit monotone ressemble au retour périodique de ces refrains de ballades composés de trois ou quatre notes qui reviennent éternellement fatiguer l'oreille. Leur prosodie donne aux vers si variés de Shakspeare la triste cadence de nos alexandrins. »

Nous donnerons dans un second extrait quelques détails sur Walter Scott à qui une partie du troisième volume est consacrée. *Devant.*

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La chimie enseignée en 26 leçons, qui a obtenu récemment beaucoup de succès en France, vient d'être réimprimée en Belgique par M. Demat. Le livre de M. Payen se recommande par une extrême clarté. Il sera utile à toutes les personnes qui ne font point de cette science une étude approfondie, il le sera surtout aux fabricans qui font usage de produits chimiques, en les mettant à même de connaître leurs préparations et d'apprécier leurs qualités.

M. Payen n'a pas négligé les découvertes les plus récentes. La partie qui concerne la chimie végétale et animale laisse peut-être à désirer sous le rapport de l'étendue, mais par compensation la chimie minérale est traitée avec détail.

M. Demat vient de réimprimer en même tems un ouvrage d'un autre genre et d'une autre importance, c'est le second volume de *la religion*. Nous avons rendu compte du premier volume dans le tems où il a paru; après une lecture attentive, nous reviendrons probablement sur cette nouvelle livraison.

Ces deux éditions comme tout ce qui sort des presses de M. Demat ne laissent rien à désirer sous le rapport typographique. *Signal.*

Notre compatriote, M. Bertrand jeune, premier cor solo du théâtre royal de Bruxelles, sera, dit-on, incessamment nommé professeur à l'école royale de musique de la même ville. M. Bertrand se propose de donner dans quelques tems un concert à Liège.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 25 novembre.

EFFETS PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.
CHANGES. — L'Amsterdam court s'est placé à 174 p. de perte; le Londres court s'est traité à 3979 1/2 il est resté papier, et les deux mois à 3976 1/2; le Paris court s'est fait à 47 7/16 et 47 1/2, le papier à terme n'a pas été demandé; le Francfort court s'est traité à 36 1/8 le papier à terme est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'en est fort peu traité.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 24 novembre.

Dette active 56 1/4 57 3/4. Différée, 1 1/8. Bill. de chance, 21 3/4 22 1/2 174. Synd. d'amort., 98 1/4 3/4 172. Rentes remb. 87 3/4 88 1/4 88. Lots de 100, Act. de la soc. de comm., 95 1/2 3/4.

CHARADE.

Mon tout offre le nom d'un marin valeureux,

Du pavillon français souvent victorieux,

Mon premier, cher lecteur, dans la chronologie,

Est d'un emploi nécessaire et fréquent.

Mon dernier, s'il ne suit les lois de l'harmonie,

De nos sens qu'il charment est bientôt le tourment.

Le mot de la dernière énigme est *Faveurs*.

(1) Talma n'avait point encore joué Richard de la tragédie de Jeanne Shore.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Des 24 et 25 novembre.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 filles, 8 hommes, 1 femme ; savoir :

Nicolas Deroua, âgé de 80 ans, tourneur, rue des Récolets, veuf de Jeanne Michel, et époux de Marie Joseph Giltay.
Simon Barthelemy Freson, âgé de 72 ans, avoué, rue devant la Magdeleine, veuf de Marie Joseph Peters, et époux de Marie Elisabeth Stephany.
Nicolas Moreau, âgé de 66 ans, cordonnier, rue Chaussée des Prés, époux d'Elisabeth Herminia.
Jean Chaumont, âgé de 59 ans, ouvrier mécanicien, faub. Vivegnis, époux de Marie Groniet.
Benoit Delvaux, âgé de 37 ans, houilleur, rue Vieille-Voye de Tongres, époux d'Agnes Colson.
François Marck-dit-Bailly, âgé de 31 ans, tailleur, rue Hors-Château, célibataire.
Lambert Benin, âgé de 60 ans, allongeur de laines, rue derrière les Potiers, époux de Marie Jeanne Leclercq.
Pierre Joseph Redotté, âgé de 25 ans, portefaix, rue Bas-Rhieux, célibataire.
Marie Catherine Massart, âgée de 47 ans, marchande, rue St.-Severin, épouse de Noël Lambert Lelarge.

Mariage 1 ; savoir :

Philippe Joseph Marie Cox, sans prof., rue Chaussée des Prés, et Marie Jeanne Hubertine Lahaye, sans prof., rue Puits-en-Sock.

TEMPÉRATURE DU 26 NOVEMBRE.

A 9 h. du mat., 5 1/2 au-dessus 0 ; à 4 h. ap.-midi, 7 d. au-dessus.

THÉÂTRE DE LIÈGE.

Dimanche 27 novembre 1825, n. 5 du 2^me mois de l'abonnement, *Robin de Bois, chasseur magique*, orné de tout son spectacle.
On commencera à 5 heures et demie précises par les *Frères à l'Épreuve*, drame en 3 actes, de Volmeranges.
Demain lundi 28 novembre 1825, la première représentation de *l'Alceste, ou la famille du Charlatan*, folie-parade nouvelle, dans laquelle M. Vénitien, surnommé *l'Hercule des Hercules*, remplira le rôle de *l'Alceste français*.
L'affiche du jour donnera le programme et l'annonce de la pièce qui précédera cette bluette comique.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les jeunes **DEPAS** et **MASSET**, de Liège, élèves de l'école royale de musique de Bruxelles, ont l'honneur d'annoncer qu'ils donneront mercredi 14 déc. à la Société d'Émulation, un **CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL**.

Plusieurs artistes distingués de cette ville ont bien voulu leur prêter le secours de leur talent.

On jettera une rone de dindons, dimanche et lundi, chez **DEBEUR**, faubourg Saint-Gilles, suivi d'un divertissement.

AU GASTRONOME, Pont-d'Île, on vient de recevoir truffes fraîches, terrines de Nérac aux perdrix rouges et truffées, pâtés de foie gras truffés de Strasbourg, pâtés de chevreuil truffés, fromages de Brie, de Neufchâtel, de Parmesan, gros marons de Lyon, anchois de Marseille, lentilles et pois concassés de Paris, dattes, sirop de punch de Bruxelles, etc.

AU PRIX FIXE.

Le marchand-déballé au Café de la Comédie, a l'honneur de donner avis, et indépendamment de la grande réunion d'articles qu'il a dernièrement annoncés pour vendre à 14 cents la pièce.

Il tient aussi les articles ci-après : jeux lotos complets et simples, jeux de dominos, de patiences et de cartes par demandes et réponses, crayons fins, cire et pains à cacheter, pâte d'amande, savon de Windsor à 83 cents et à 1 fl. 19 cents les 12 tablettes, le dernier est d'une très-bonne qualité ; tabatière à calendrier pour 1826, et bon tabac de Paris, belles poupées en peau habillées, à ressort et autres ; très-grandes boîtes de ménages, de jeux de quilles, de villages et de cavaliers, belles pièces sonnettes, porte-bouteilles, porte-mouchettes et mouchettes, lunettes et lorgnettes en tous genres.

Il vend tous ces articles beaucoup au-dessous du prix courant.

Un beau poêle à colonne, tout neuf, à vendre de rencontre. S'adresser au bureau de cette feuille.

Quelqu'un désirerait prendre en location d'un petit ulier ou d'une commune, le droit de chasse sur une étendue de 100 à 150 bouniers P.-B., consistant principalement en buisson, bruyères et situés dans les environs de Liège.

On pourra prendre des renseignements au bureau des annonces de cette feuille.

Fumier à vendre, S'adresser rue des Ecoliers, n. 240.

Samedi, 7 janvier 1826, à deux heures de relevée, la veuve **LANGELE**, fera vendre par le notaire **DELVAUX**, en son étude place Verte, à Liège, un moulin faisant de grain farine, avec un excellent coup d'eau, corps de logis, étable, écurie, grange et un bouvier 74 perches P.-B. de jardin, terre et prairie, le tout se formant qu'un seul et même ensemble. Ce moulin est situé aux Basses Awires, à proximité de la grande route de Liège à Huy, sur le ruisseau qui fait tourner les moulins des communes des Awires, Gleixhe et autres. Par le coup d'eau et par sa belle situation, il est propre à tout établissement quelconque.

La maison du notaire **DELVAUX**, qu'il habitait avant son changement de résidence, située à Chokier, sur ladite route, est à vendre. Cette maison est en très bon état, consiste en belles caves, cinq pièces à feu au rez-de-chaussée, quatre aux premières, chambres de domestiques beaux greniers, écurie, étables, remise, beaux jardins clos de murs et bien garnis d'arbres. L'acquéreur aura toute facilité pour le paiement du prix. S'adresser audit notaire Place-Verte, à Liège, n. 786 bis.

La personne qui a oublié un parapluie rue du Pont-d'Île, n. 841, peut le réclamer.

A louer présentement une maison avec jardin. S'adresser rue devant St.-Thomas, n. 263.

Vieilles pierres de taille et deux gros troncs de poiriers, à vendre au n. 51, rue des Ecoliers.

Quartier pour une ou deux personnes tranquilles et sans enfans, donnant sur un jardin et avec sa jouissance, à louer au n. 69, faub. Ste.-Marguerite. S'y adresser.

Mardi 29 novembre 1825, à deux heures de l'après-dînée, mademoiselle la comtesse de Liedekerke-Surlet, fera vendre par le notaire **BERNARD** quantité de portions de bois en taillis, dans son bois dit *du Gorly*, situé à Lexhy. A crédit.

On a perdu le 5 novembre, de Bruxelles, à Liège une boîte renfermant une montre de dame, avec une chaîne en or, récompense de la valeur à celui qui la remettra au bureau de cette feuille.

Monsieur **DUMOULIN**, rue Souverain-Pont, n. 580, recevra le 28 du courant un grand assortiment de couques de Dinant qu'il vendra à tout amateur à 15 cents.

CARRÉ, coutelier, rue sur Meuse, n. 429, vient de recevoir les articles suivans : 1^o Trousses complètes, boîtes à scalpels, lancettes avec étuis, sondes de Belloc, forceps, pinces de Levret, perce-crane de Smellie, crochets mousses et aigus, pinces de Museu, pinces à polypes, couteaux et scies pour les amputations, ciseaux pour l'opération du bec de lièvre, aiguilles à acupuncture, aiguilles à séton, aiguilles courbes, scarificateurs de Vienne, sondes de gomme élastique et nombre d'autres instrumens de chirurgie dont le détail serait trop long. 2^o Assortiment de couteaux de table, de ciseaux, de canifs, de rasoirs (à l'épreuve), de coupe-plumes et autres instrumens de cuisine. 3^o Petits couteaux et ciseaux pour cadeaux à la St.-Nicolas.

Le même vient encore de recevoir de Paris, un assortiment d'articles de **PRADIER**, coutelier breveté du roi de France ; savoir : nécessaires de dames, boîtes contenant sept, quatre et deux rasoirs (trempe de Damas), boîtes renfermant les objets nécessaires à la toilette, canifs et grattoirs de bureau avec étuis, coupe-plumes de nouvelle invention, cuirs et pâtes minérales pour repasser les rasoirs, enfin une quantité de nacre de perles venant du Bengale.

Tous ces objets et quantité d'autres, de qualité différente, sont à des prix très-modérés.

Adjudication définitive.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, le 20 mai 1824, y enregistré le 3 juin suivant, les héritiers et représentans de M. Nicolas-Walthère Coulon, en son vivant, juge de paix du quartier du sud de la ville de Liège, feront exposer en vente aux enchères le 12 décembre 1825, à deux heures de relevée, pardevant M. Bouhy, juge de paix dudit quartier, en son bureau, rue plattes Pierres, par le ministère de maître **LIEBENS**, notaire commis par le jugement susdaté, une maison, appendices et dépendances, sise à Liège, rue pont d'Avroy, n. 552, joignant vers le pont d'Avroy à M. Dartois, du côté opposé tant à M. Vivronx qu'au sieur Poës, derrière à madame Degrady de Jemeppe et devant à la rue d'Avroy, aux clauses et conditions qu'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire susdit.

() Vente pour sortir de l'indivision.

Le lundi 9 janvier 1826, à dix heures précises du matin, il sera procédé, par le ministère de M^{re} **BERTRAND**, notaire, à Liège, en son étude, place St. Pierre, n. 871, à la vente aux enchères des immeubles et rentes dont le détail suit :
Savoir :

Premier lot. — Une belle maison avec porte cochère, cour, remise et écurie, située à Liège, place St. Pierre, n. 869.

Deuxième lot. — Une maison avec remise, écuries, jardins et vergers y attenants, sise au hameau des 3 Couronnes, commune d'Esneux.

Troisième lot. — 1. Une rente de 13 florins 78 cents des Pays-bas au capital de 344 fl. pareils, due par Joseph Fabry, d'Esneux.

2. Une rente de 4 fl. 48 c. P.-b. due par Paul Henry.

3. Une rente de 1 fl. 40 c. P.-b. due par la V^e Lahaut.

4. Une de 70 cents P.-b. due par la même.

5. Une de 56 cents P.-b. due par Toussaint Dispas.

6. Une de 70 cents P.-b. due par les représentans Droumar.
7. Une de 89 litrons 44 dés P.-b. d'épeautre, due par Nicolas Dethier et la veuve Henrard.

Quatrième lot. — Un pré situé en lieu dit en Lille, près du hameau des 3 Couronnes, avec la heid au bout, contenant ensemble 27 perches 29 palmes P.-b.

Cinquième lot. — Un pré situé au même lieu, de la contenance de 21 perches 797 palmes ; plus, une pièce de pâture, contenant 19 perches.

Sixième lot. — Une rente de 17 florins 92 cents P.-b., au capital de 448 florins pareils, due par la dame veuve Lugers, demeurant faubourg St. Léonard, à Liège.

Septième lot. — Deux maisons situées à Liège, rue derrière les Potiers, n. 750 et 751.

Huitième lot. — Une rente de 477 litrons 2 dés P.-b. d'épeautre, due par Renar de Poussot et Macar de Lantremange. S'adresser, pour prendre communication des titres et du cahier des charges, audit M^{re} **BERTRAND**, notaire.

(670) A vendre de gré-à-gré, la maison sise en Pecheux-rue à Liège, sous le n. 1439, consistant en plusieurs appartemens, belles caves, grands greniers, cour et remises, entourée de l'eau d'Ourte, ayant servi de brasserie, et pouvant être utilisée à toute distillerie et autres branches de commerce, avec un vaste terrain, en jardin, pourprise et verger rempli d'arbres, au prix et sous les conditions à voir en l'étude du notaire DEBEFVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281.

(669) A louer pour le premier mai ou la St. Jean, 24 juin prochain, la maison enseignée du *Fer à cheval*, n. 1091, sur la Batte, à Liège, destinée en auberge composée de quantité de chambres, belles caves, écuries, remise et magasin, pouvant servir à tout commerce et négoce, très avantageusement située sur le Marché aux grains, donnant façade sur la Meuse. S'adresser en l'étude du notaire DEBEFVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque n. 281 pour connaître le prix et les conditions.

(668) Le vendredi neuf décembre mil huit cent vingt-cinq, aux dix heures du matin, on exposera en adjudication en hausse publique, et à l'extinction des feux, pardevant les bourgmestre et échevins la ville de de Herve, au bureau de la régence, le droit de chaussage établi sur la traverse de cette ville, par arrêté de Sa Majesté du 27 octobre 1822, pour un terme de trois années, à commencer au 31 décembre, à minuit.

Le cahier des charges et conditions de cette adjudication est déposé au bureau de la régence, où l'on peut en prendre connaissance.

Lundi cinq décembre 1825, vers les trois heures de relevée, la commission des hospices civils de Liège, exposera en location aux enchères, à l'hospice St. Abraham, pour en jouir le 25 du même mois; deux quartiers situés en Cornillon l'un coté n. 1510 qui étoit occupé par feu M^{lle}. Mariotte, titulaire; l'autre coté n. 1524 qui étoit occupé par la veuve Radoux.

PARFONDY, der.^{re} l'hôtel de-ville a reçu des huitres anglaises.

Maison sous la petite Tour, n. 71, avantageuse pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser Hors-Château, n. 435.

Une servante munie de bons certificats peut se présenter faubourg d'Amersœur, n. 73.

(630) *DUMONT-SARTON*, marchand, à l'enseigne de la Couronne de Roses, rue Vinave-d'Isle, vient de recevoir de France et d'Allemagne, une grande quantité de jouets d'enfant.

Son magasin en coton filé, longue soie, laine idem, bas, bonnets et robes d'enfants tricotés, fil et soie à coudre et à broder, etc., est amplement fourni de tous ces articles 1^{re} qualité.

DERIBAU COURT, rue Neuvice, au Sauveur, achete couronnes louis légers, et toutes monnaies quelconques.

Un homme seul désirerait louer une partie de sa maison à un petit ménage tranquille et propre, ou un quartier très bien garni à une personne seule. Rue devant St. Thomas, n. 285.

La veuve Ant. Ansiaux, négociante, rue Vinave-d'Isle, n. 608, vient de recevoir un grand assortiment de couvertures de Rheims, de Flandre et du pays, idem en coton piqué et pluché, perse des Indes pour courtpointe, mérinos rayé et satiné, idem uni, couleurs nouvelles, bombasin superfin, flanelle de France, de Saxe et anglaise; linge de table damassé et autre; toile de toute espèce, schertings, coton nouveau, percale, mousseline unie, idem brodée, idem pour meubles; schals à franges longues, bas, chaussons, gants, eau-de-Cologne, etc. Le tout au prix le plus modique.

(652) Jeudi 22 décembre 1825, à deux heures de relevée, le notaire PÂQUE procédera, en son étude, rue St. Hubert, à la vente aux enchères d'une maison avec jardin, sise à Liège, faubourg St. Gille, n. 321, et portant l'enseigne du Coq. Aux conditions qu'on peut voir chez lui.

(660) La maison des enfans feu Jean Nahon, rue de la Goffe, n. 1028, à Liège, ayant été adjugée le 19 courant, au prix de quatre mille six cents florins P.-B., peut être surenchérie d'un dixième pendant 8^e franche et jusqu'au vingt-huit courant inclu, devant le soussigné notaire, rue Sœurs de Hasque, n. 281.

DEBEFVE.

Appartemens et chambres garnies à louer, Marché-Neuf, numéro 728.

(626) Lundi 28 du courant, à deux heures de relevée, le notaire RICHARD exposera en vente dans son étude: 1^o Le château de Haccourt, partie meublée, réunissant toutes les commodités et les agrémens possibles, avec deux bonniers soixante deux perches carrées ou environ y contigus, consistant en jardin légumier et fruitier, vergers, bosquet et étang, sis près de la grande route de Liège à Maëstricht, à même distance de ces deux villes, et à proximité de l'église de Haccourt; plus une ferme avec neuf bonniers quarante-six perches de prairie et terre de première qualité, affermés au prix de 286 florins des Pays-Bas. L'acquéreur aura la jouissance du tout à compter de son adjudication, ainsi que toute sûreté et facilité pour le paiement. Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quinze mille florins des P.-B. Dans l'entretems, le notaire peut traiter de gré à gré.

Mardi 29 novembre courant, à neuf heures du matin, on vendra à l'enchère et par portions de cent arbres de chaque espèce, plusieurs parties de pépinières, situées dans le clos des ci-devant Guillemins, au quartier d'Avroy. Elles consistent en une quantité de beaux pommiers-nains, poiriers en pyramides, pommiers et poiriers à haute-tige, noyers, abricotiers, cerisiers, etc.; plus seize gros pommiers et poiriers sur pied. Les amateurs pourront les voir dans l'interval, en s'adressant à M. Noël LAFONTAINE, demeurant audit clos.

Revente par suite de Folle-Enchère.

Lundi vingt huit novembre courant, à dix heures du matin, la veuve et les enfans de feu Jean-Mathieu Steik, feront exposer en vente publique et adjuger définitivement, sans aucune réserve, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant Mr. le juge de Paix du canton de Verviers, dans la salle de ses audiences, à l'ancien couvent des Carmes, à Verviers, par le ministère du notaire Xhardez et, par suite de folle-enchère encourue et consentie par l'adjudicataire, les immeubles suivans:

1^o. Une maison cotée n. 135, située au bourg de Hodimont rue de la Chapelle, entre celles de Jacques Poumay, et de la veuve Dumont.

2^o. Une petite ferme située à Petahez, commune de Lambermont, consistant en bâtiment, fournil, jardin, légumier et quatre prairies contigues.

3. Une maison et un petit jardin potager au même lieu. Cette vente présente sûreté et facilité aux acquéreurs; le cahier des charges est déposé chez le notaire XHARDEZ à Soiron et chez le notaire LYS, à Verviers.

(635) A vendre ensemble ou séparément trois parcelles du terrain de Saint-Lambert, à Liège, sur lesquelles doivent être bâties trois maisons dont la situation, très propre au commerce, réunira tous les avantages désirables; les fondations de ces maisons sont déjà construites, et le propriétaire ferait le sacrifice de leur valeur, le prix auquel il céderait lesdites parcelles n'excédant pas celui de la vente que la ville lui en a faite; il accorderait en outre les plus grandes facilités pour le paiement.

S'adresser au notaire RICHARD.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. B. LARDINOIS occupe son nouveau local rue derrière la Magdelaine, n. 131.

Comme ci-devant, ce gérant d'affaires rédige mémoires, pétitions, tout acte qui peut avoir lieu sous seing-privé. Il fait les déclarations de succession, les bordereaux d'inscriptions, les renouveau, procure des certificats d'absence de militaires, fait leurs réclamations, celles des contribuables. Il ne sera fait aucune distinction entre l'homme qui peut payer et le malheureux qui n'a rien à donner.

J. B. LARDINOIS continue d'intervenir dans les opérations de finance et de commerce, comme dans la vente et achats d'immeubles. Honoré depuis long-tems de la confiance de divers capitalistes, il peut en ce moment disposer de fortes sommes; elles seront placées sur billets et hypothèques. Le même est chargé de l'achat et de la négociation de rentes.

La Société de l'Union Belge et Etrangère, autorisée par arrêtés royaux, a commencé le 1^{er} novembre,

1^o. A fonder à des taux avantageux des rentes viagères immédiates dont le rentier entre de suite en jouissance, des rentes viagères différées, dont le service commence à une époque déterminée, et des rentes viagères croissantes, qui augmentent d'année en année.

2^o. A assurer un capital ou une rente viagère, soit à un enfant qui vient de naître ou encore en bas âge, lorsqu'il atteindra sa majorité ou formera son établissement, soit à toute personne, dès qu'elle sera parvenue à un âge déterminé; ce dernier mode de placement est surtout profitable aux militaires et aux employés.

La société reçoit aussi toute proposition d'assurance contre incendie des bâtimens, meubles et marchandises, et d'assurance, en cas de décès, d'un capital ou d'une rente à des personnes à désigner.

Le capital social formé par actions offre une vaste garantie aux assurés, qui de plus sont admis à partager, concurremment avec les actionnaires les bénéfices de la société, sans devoir courir les chances de la perte, et sont appelés à participer à l'administration et à surveiller eux-mêmes leurs propres intérêts.

Bureaux de la direction, à Bruxelles, rue des Domini cains, sect. 5 n. 757.

DIRECTION. Commissaires, MM. J. Crumpipen, C. Renner, J. Herla, H. Evenepoel, H. Mary, C. Carton de Familleureux, Thiry, G. Beekmans, C. Greindl.

Administrateurs. MM. le baron Van Volden de Lombek, F. Anspach, le baron G. de Mevius, Claessens-Moris, X. Bernard, le baron F. de Vischer, E. Mary, administrateur permanent, L. Claessens, trésorier.

La société a des agens dans tout le royaume et à l'étranger.

Agent principal à Liège, J. H. Demonceau, commissionnaire en marchandises, sur la Batte, n. 1093, chez qui on est prié de se présenter pour tout renseignemens ultérieurs, propositions d'assurance et demandes d'actions.